

COI Focus

SALVADOR

Retour au pays des ressortissants

9 janvier 2020

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	5
1. Contexte de la migration salvadorienne	6
2. Organisation des retours depuis la Belgique	7
3. Suivi sur le territoire salvadorien	8
3.1. Programmes d'accompagnement	8
3.2. Monitoring de la sécurité.....	10
4. Aperçu des problèmes rapportés	11
4.1. Meurtres.....	11
4.2. Extorsion	12
4.3. Déplacement / ré-émigration / entraves à la liberté de circuler.....	14
4.4. Stigmatisation / discrimination	16
4.5. Menaces	17
4.6. Viol.....	18
4.7. Recrutement / harcèlement par les gangs.....	19
4.8. Harcèlement policier	19
5. Impact du facteur de la migration sur la situation au retour	20
Résumé	22
Bibliographie	23

Liste des sigles utilisés

CBS	Columbia Broadcasting System
CDHES	Comisión de Derechos Humanos de El Salvador
CEAR	Comisión Española de Ayuda al Refugiado
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CMS	Centre for Migration Studies
CNBC	Consumer News and Business Channel
CNN	Cable News Network
CRS	Congressional Research Service
DGME	Dirección General de Migración y Extranjería
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FUNDE	Fundación Nacional para el Desarrollo
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre
INSAMI	Instituto Salvadoreño del Migrante
IUDOP	Instituto Universitario de Opinión Pública
LAWG	Latin America Working Group
LCR	Lawyers for Civil Rights
LGBT	Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre
NTCA	Northern Triangle of Central America
MSF	Médecins sans frontières
OE	Office des étrangers
OEA	Organisation des Etats américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDH	Procuradería para la Defensa de los Derechos Humanos
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RCF	Restablecimiento del Contacto entre Familiares
RENACERES	Red Nacional de Emprendedores Retornados de El Salvador
SSPAS	Servicio Social Pasionista
TAM	Tribunal Administrativo Migratorio
TPS	Temporary Protection Status

UCA	Universidad Centroamericana José Simeón Cañas
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agency for International Development
WOLA	Washington Office on Latin America
WPR	World Press Review

Introduction

Le présent document est une mise à jour du COI Focus *Salvador. Retour au pays des ressortissants* daté du 19 juillet 2019. Il s'intéresse à la situation des Salvadoriens rentrés au pays depuis 2015, de façon volontaire ou sous la contrainte.

La majeure partie des Salvadoriens qui reviennent au pays avaient migré vers les Etats-Unis et le Mexique. La plupart des sources d'informations consultées par le Cedoca étudient ce contexte particulier.

Cette mise à jour s'intéresse en particulier au facteur que joue la migration dans la situation des Salvadoriens de retour. Dans la première partie, le Cedoca fournit quelques éléments contextuels sur la migration salvadorienne. Ensuite, le Cedoca présente l'organisation des retours de Salvadoriens depuis la Belgique. Dans la troisième partie, le Cedoca décrit le suivi sur le territoire salvadorien des migrants revenus au pays. La quatrième partie passe en revue les problèmes rencontrés par les migrants au retour. Le Cedoca examine dans la cinquième partie si la situation des Salvadoriens de retour est différente de celle des Salvadoriens n'ayant pas migré.

Les sources utilisées proviennent essentiellement de rapports spécialisés, de la presse latino-américaine, d'instances (inter)nationales ou encore du monde académique. Le Cedoca a également consulté plusieurs experts, parmi lesquels :

- Gabriela Richard Rodríguez, juge (présidente) au Tribunal administratif migratoire (TAM) du Costa Rica ;
- Karla Rodríguez, coordinatrice nationale de l'unité de monitoring à Cristosal, une organisation régionale de défense des droits de l'homme qui assiste notamment les victimes de violence¹ ;
- Miguel Montenegro, directeur de la Comisión de Derechos Humanos de El Salvador (CDHES)², une organisation non gouvernementale (ONG) salvadorienne de défense des droits de l'homme ;
- Verónica Reyna, de la direction des droits de l'homme de l'ONG salvadorienne Servicio Social Pasionista (SSPAS)³ ;
- Blanca Rodríguez, coordinatrice nationale pour la migration auprès du Synode luthérien salvadorien ;
- un chercheur à l'Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (UCA) à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis⁴.

Les dénominations en espagnol d'instances officielles, d'universités ou encore d'ONG, n'ont pas été traduites.

La situation des ressortissants rentrés au Salvador fait l'objet d'un suivi continu par le Cedoca. Si des changements fondamentaux ou des développements modifiant significativement la situation sur place devaient se produire, le présent COI Focus serait mis à jour le plus rapidement possible.

¹ Cristosal [site web], [url](#)

² CDHES [Facebook profile], [url](#)

³ SSPAS [Facebook profile], [url](#)

⁴ Pour des raisons de confidentialité, ce chercheur a demandé que son identité ne soit pas communiquée.

1. Contexte de la migration salvadorienne

D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 46.800 Salvadoriens ont introduit en 2018 dans un pays tiers, essentiellement aux Etats-Unis et au Mexique, une demande de protection internationale, ce qui représente dans les statistiques globales de l'asile à l'échelle mondiale la sixième nationalité d'origine⁵.

Le nombre de migrants d'Amérique centrale aux Etats-Unis a presque doublé entre 2000 et 2018, mais la tendance s'est ralentie à partir de 2009 en raison de la constance des expulsions⁶. D'après Infosegura⁷, se basant sur l'analyse de données entre 2014 et 2017, quelque 49 % des Salvadoriens renvoyés dans leur pays proviennent des Etats-Unis, 45 % du Mexique, et seulement 6 % proviennent d'ailleurs⁸. Selon des chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) repris par le quotidien américain The Sacramento Bee en avril 2019, les ressortissants salvadoriens expulsés vers leur pays le sont à 60 % depuis les Etats-Unis et 40 % depuis le Mexique⁹.

Les Salvadoriens expulsés vers leur pays étaient 17.947 en 2010, 20.538 en 2016 et 20.000 en 2017 d'après une étude publiée en novembre 2018 par The Dialogue¹⁰. La Dirección General de Migración y Extranjería (DGME) du Salvador rapporte le retour au pays de 26.496 Salvadoriens en 2018¹¹. Durant la période comprise entre janvier et septembre 2019, 28.753 Salvadoriens sont rentrés au pays, selon des chiffres du ministère de la Sécurité rapportés dans un article de presse, ce qui représente une augmentation de 53 % par rapport à la même période en 2018¹². Ce chiffre équivaut à au moins 115 retours par jour, selon un article de presse¹³. En termes de localités où ces Salvadoriens de retour au pays s'installent, San Salvador arrive en tête des départements et San Miguel en tête des communes¹⁴. Le ministère de la Sécurité révèle, sans préciser le type de délit, que près de 20 % des retours concernent une personne ayant des antécédents judiciaires, en ce compris des infractions aux lois relatives à la migration¹⁵.

Il ressort d'un document de l'OIM couvrant la période allant de janvier à septembre 2019 que 67% des salvadoriens adultes rentrés au pays déclarent l'avoir quitté pour des raisons économiques, 17% pour des raisons liées à l'insécurité et 15,9% pour des raisons liées au regroupement familial¹⁶. Ce sont les trois principaux motifs rapportés¹⁷.

Le 20 septembre 2019, les Etats-Unis et le Salvador ont signé un accord de coopération en matière d'immigration dans le cadre d'une stratégie visant à combattre le crime organisé et réduire le trafic illégal, la traite d'êtres humains et la migration forcée¹⁸. Le New York Times explique que l'accord

⁵ UNHCR, 20/06/2019, [url](#)

⁶ The Dialogue, 11/2018, [url](#)

⁷ Infosegura est un projet régional spécialisé dans la gestion de l'information destinée à soutenir l'élaboration de politiques publiques en matière de sécurité citoyenne en Amérique centrale, exécuté par le bureau régional du PNUD et financé par l'USAID.

⁸ Infosegura, s.d., [url](#)

⁹ The Sacramento Bee, 09/04/2019, [url](#)

¹⁰ The Dialogue, 11/2018, [url](#). The Dialogue est un réseau de leaders au niveau mondial qui œuvre en faveur de la gouvernance démocratique, la prospérité et l'équité sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

¹¹ DGME, 20/12/2018, [url](#) ; Sistema de monitoreo desplazamiento forzado en el Triangulo Norte de Centroamérica, 11/06/2019, [url](#)

¹² El Economista, 21/10/2019, [url](#)

¹³ El Salvador, 17/09/2019, [url](#)

¹⁴ El Salvador Times, 26/09/2019, [url](#)

¹⁵ El Salvador, 23/11/2019, [url](#)

¹⁶ OIM, s.d., [url](#)

¹⁷ El Economista, 21/10/2019, [url](#) ; Infosegura, s.d., [url](#) ; AUCA via YouTube, 27/12/2017, [url](#)

¹⁸ BBC, 20/09/2019, [url](#)

prévoit l'interdiction pour des migrants ayant traversé le Salvador de demander une protection internationale aux Etats-Unis¹⁹.

Deutsche Welle explique que les Etats-Unis ont pendant des décennies systématiquement renouvelé le statut de protection temporaire (Temporary Protection Status, TPS²⁰) aux Salvadoriens qui en bénéficiaient. Toutefois, en janvier 2018, l'administration américaine a annoncé la suspension de son application²¹, prenant effet le 9 septembre 2019²². D'après un rapport du Woodrow Wilson Centre publié le 29 juin 2019, la mesure concerne 251.526 Salvadoriens résidant aux Etats-Unis²³. Le HCR identifie parmi eux au moins 12.000 personnes ayant un besoin de protection au retour²⁴. Plusieurs sources comme International Crisis group (ICG), le Latin America Working Group (LAWG), le Washington Office on Latin America (WOLA), la fondation FundaUngo et l'association Lawyers for Civil Rights (LCR), pensent que le Salvador n'a pas la capacité d'absorber un flux d'une telle ampleur et craignent qu'une telle politique migratoire puisse avoir pour conséquence le renforcement des gangs et l'expansion de leurs activités criminelles²⁵. Le 1^{er} novembre 2019, l'administration américaine a annoncé la prorogation de la validité de la TPS accordée aux Salvadoriens (précédemment jusqu'en janvier 2020²⁶) jusqu'au 4 janvier 2021²⁷.

Le Department of Justice et le Department of Homeland Security des Etats-Unis ont adopté le 19 novembre 2019 une mesure modifiant l'application des Asylum Cooperative Agreements (ACA)²⁸ conclus avec d'autres pays. L'objectif poursuivi est le partage de la répartition de centaines de milliers de demandes de protection internationale à partir du 19 novembre 2019 en attribuant le traitement d'une demande de protection internationale auprès des Etats-Unis à l'un des Etats signataires autre que le pays d'origine²⁹.

2. Organisation des retours depuis la Belgique

Concernant les retours depuis la Belgique, l'Office des étrangers (OE) a expliqué au Cedoca par courriers électroniques adressés les 17 juin et 29 novembre 2019 qu'il n'y a eu aucun retour forcé vers le Salvador dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 octobre 2019 et qu'aucun accord de réadmission ou similaire n'existe avec cet Etat³⁰.

Le bureau régional de l'OIM à Bruxelles a signalé au Cedoca par courrier électronique le 23 juin 2019 que le nombre de retours volontaires au départ de la Belgique depuis 2015 se répartit de la façon suivante : quatre en 2015, huit en 2016, deux en 2017, sept en 2018, tous via différentes compagnies

¹⁹ The New York Times, 20/09/2019, [url](#). Voir aussi BBC, 29/10/2019, [url](#) ; EFE, 07/10/2019, [url](#)

²⁰ Ce statut prévoit aux Etats-Unis une protection d'immigration temporaire pour des personnes provenant d'un pays particulier qui ne peuvent y retourner en raison de situations d'urgence telles que le conflit armé ou la guerre civile, une catastrophe naturelle ou une épidémie, et d'autres circonstances extraordinaires et temporaires. Woodrow Wilson Center, 29/06/2019, [url](#)

²¹ DW, 01/11/2019, [url](#) ; CRS, 11/2018, [url](#)

²² Refugee Law Initiative, IDMC, 09/2018, [url](#) ; ICG, 26/11/2018, [url](#) ; ICG, 26/02/2018, [url](#)

²³ Woodrow Wilson Center, 29/06/2019, [url](#)

²⁴ UNHCR, 11/02/2019, [url](#)

²⁵ ICG, 19/12/2017, [url](#) ; LAWG, 11/01/2018, [url](#) ; ICG, 26/02/2018, [url](#) ; FundaUngo, 06/2018, [url](#) ; Centro Presente, Alianza Americas & LCR, 07/2018, [url](#) ; WOLA, 07/05/2019, [url](#)

²⁶ Time, 14/05/2019, [url](#)

²⁷ DW, 01/11/2019, [url](#)

²⁸ Appelés aussi accords sur les pays tiers sûrs.

²⁹ Federal Register, 19/11/2019, [url](#)

³⁰ Verbauwheide G., conseiller à la section Identification et éloignements de la direction Contrôle intérieur de l'OE, courrier électronique, 17/06/2019, 29/11/2019

aériennes, uniquement sur des lignes commerciales³¹. Selon l'OE et l'OIM, à la date du 31 octobre 2019, six personnes étaient retournées volontairement au Salvador depuis le début de l'année 2019³².

L'OIM et l'OE ont expliqué qu'ils ne communiquent jamais à l'ambassade du pays concerné le fait que les personnes renvoyées ont éventuellement demandé une protection internationale en Belgique³³. Interrogée sur une procédure spécifique mise en place pour assister les candidats au retour au Salvador, l'OIM a répondu :

« [l]a personne qui fait une demande de retour volontaire, obtiendra toutes les informations relatives au programme avant le départ. Sur demande, l'OIM peut organiser une session skype avec les collègues de l'OIM dans les pays d'origine. Durant la phase de préparation pré-départ, le conseiller de l'OIM et l'appliquant discutent ensemble des possibilités après le retour et du type de support auquel le bénéficiaire est éligible (suivant la grille de Fedasil). Vu que les ressortissants d'El Salvador bénéficient de l'exemption de visa pour l'Europe, ils ne sont pas éligibles pour l'assistance à la réintégration, sauf pour les cas vulnérables (une demande d'exception doit être approuvée par Fedasil) »³⁴.

Le Cedoca a pris contact avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) pour demander si une telle exception avait été accordée et, dans l'affirmative, pour quel type de profils. L'agence a répondu par courrier électronique le 25 juin 2019 qu'une exception a été approuvée en 2019 pour le retour volontaire d'une femme faisant état de menaces dans sa région d'origine³⁵. Fedasil a confirmé dans un courrier électronique daté du 11 juillet 2019 qu'il s'agissait du seul cas pour la période 2015 - juillet 2019³⁶. Le Cedoca a par la suite repris contact avec l'OIM sur ce cas précis. L'organisation a expliqué dans un courrier électronique daté du 11 juillet 2019 que la personne rentrée au Salvador en 2019 a sollicité son assistance à la réintégration. Le suivi consiste en une aide pratique comme par exemple le remboursement de certaines dépenses. Pour des raisons de confidentialité, l'OIM ne peut pas fournir davantage de détails sur le suivi de ce cas, mais déclare qu'elle n'a pas été informée de problèmes survenant au retour, par exemple avec les gangs³⁷.

3. Suivi sur le territoire salvadorien

3.1. Programmes d'accompagnement

Depuis 2016, le gouvernement salvadorien a développé au niveau national et territorial un programme d'insertion « intégral » à l'attention des Salvadoriens revenus de l'étranger. Ce programme comprend un volet institutionnel et un volet légal au service de ce public cible. L'aide aux personnes qui rentrent comprend un kit d'alimentation et d'hygiène, des informations sur les services disponibles dans leur commune de résidence, une visualisation par vidéo des étapes et alternatives qu'offre le programme, la facilitation du contact avec la famille, un ticket de transport et éventuellement le logement le jour de l'arrivée³⁸. Ce programme s'est étoffé au fil des années et comprend désormais :

³¹ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 23/06/2019

³² Verbauwhede G., conseiller à la section Identification et éloignements de la direction Contrôle intérieur de l'OE, courrier électronique, 29/11/2019 ; OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 09/12/2019

³³ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 23/06/2019 ; Verbauwhede G., conseiller à la section Identification et éloignements de la direction Contrôle intérieur de l'OE, courrier électronique, 17/06/2019

³⁴ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 23/06/2019

³⁵ Coordinateur de la Cellule retour volontaire de Fedasil, courrier électronique, 25/06/2019

³⁶ Coordinateur de la Cellule retour volontaire de Fedasil, courrier électronique, 11/07/2019

³⁷ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 11/07/2019

³⁸ OIM, 2016, [url](#) ; FundaUngo, Woodrow Wilson Center, 14/05/2019, [url](#)

- un projet de guichet d'aide aux personnes retournées ;
- un projet de réinsertion économique et psychosociale de personnes retournées ;
- un projet d'insertion productive ;
- un programme de gestion du travail pour migrants ;
- le programme *El Salvador es su casa*³⁹.

El Salvador es su casa, le programme le plus récent, concentre tous les efforts antérieurs du gouvernement en une approche globale impliquant toutes les instances concernées. Cependant, FundaUngo constate que 5.988 personnes seulement ont bénéficié, durant la période comprise entre 2015 et 2018, de services d'aide dans le cadre des programmes existants alors que le nombre de personnes rentrées au pays entre 2014 et 2017 s'élevait à 182.638⁴⁰.

L'OIM, le HCR, et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) mettent en œuvre un *Programa Conjunto de Paz para la Generación Post Conflicto* présenté le 17 avril 2018, qui vise spécifiquement l'intégration professionnelle et le soutien psychosocial des migrants rentrés au Salvador⁴¹.

L'OIM collabore beaucoup avec les administrations communales, qui vivent le retour des expulsés en première ligne, par exemple à travers le renforcement des compétences des fonctionnaires locaux sur le thème de la migration⁴². Dans sa réponse du 21 novembre 2019 au Cedoca, la Représentation de l'OIM dans le Triangle Nord de l'Amérique centrale (NTCA), précise :

« IOM monitors cases of Assisted Voluntary Returns (AVRR) since we include reintegration support for these cases. In order for IOM to confirm a case for AVRR, any security risks must be discarded. IOM's assistance upon return consist of: in-kind assistance or cash assistance for housing, micro business, health-related needs or any other need expressed by the beneficiary to support his/her reintegration. This is accompanied with monitoring and follow-up from IOM staff and since any risks upon return have to be discarded in order to provide assistance for return, we haven't had any security incidents reported from these cases. These cases tend to be minimum compared to forced returns, where IOM doesn't do individual monitoring as we don't have the capacity. Here, our support and monitoring is through community interventions. We are aware of security risks at the community level, but not of individual cases. To target security risks for returnees at the community level, IOM does several interventions: rehabilitation of community infrastructure (parks, schools, sports complex); strengthening of local governments; strengthening of local leaders and implementation of social cohesion activities. Through these community interventions, IOM has identified as security risks for returnees gang threats and extorsions, gender-based violence, family separation. These cases are handled and referenced to UNHCR and Cristosal »⁴³.

Le 11 juillet 2019, le Bureau régional de l'OIM à Bruxelles précise par courrier électronique qu'il n'a pas été informé de problèmes concernant des Salvadoriens rentrés au départ de la Belgique, par exemple avec les gangs⁴⁴.

Dans le chapitre consacré aux migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes, de son rapport paru le 22 août 2019, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) salue la politique de réintégration du Salvador envers ses migrants et recommande l'incorporation de

³⁹ FundaUngo, Woodrow Wilson Center, 14/05/2019, [url](#)

⁴⁰ FundaUngo, Woodrow Wilson Center, 14/05/2019, [url](#)

⁴¹ OIM, 17/04/2018, [url](#)

⁴² El Salvador Times, 26/09/2019, [url](#)

⁴³ OIM, Représentation dans le NTCA, courrier électronique, 21/11/2019

⁴⁴ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 11/07/2019

la protection de migrants mineurs non accompagnés dans la politique nationale du Salvador en matière de migration⁴⁵.

Des antennes du Centro de Atención al Migrante sont ouvertes à travers le pays, dont l'une le 23 septembre 2019 à San Miguel⁴⁶, une commune qui accueille 4,5 % des Salvadoriens renvoyés vers leur pays, d'après El Salvador Times⁴⁷. Ces centres fournissent au niveau local des services aussi divers qu'une assistance psychosociale, la certification d'un métier, une assistance en matière de recherche d'emploi, un capital de départ pour démarrer une entreprise, des bourses universitaires, etc⁴⁸.

3.2. Monitoring de la sécurité

Les informations sur ce qui advient des Salvadoriens rentrés au pays sont rares pour diverses raisons, estime Sarah Stillman, directrice du Global Migration Project auprès de l'université Columbia à New York : les instances américaines ne suivent pas leur trace, les groupes d'aide aux migrants manquent de ressources pour documenter ce qui leur arrive et enfin, les familles endeuillées ne parlent pas, par peur de représailles⁴⁹. Les informations récoltées au cours de la recherche ne permettent pas de connaître le nombre de personnes rencontrant de l'insécurité au retour par rapport à l'ensemble des Salvadoriens de retour.

Dans une analyse, publiée en juin 2017, de la situation des ressortissants du NTCA ayant fui la violence et l'insécurité, et qui y ont été rapatriés par le Mexique ou les Etats-Unis, Cristosal et le Centre for Migration Studies (CMS) à New York affirment que le gouvernement salvadorien n'assure pas de protection à ses ressortissants de retour au pays⁵⁰.

Le Cedoca a consulté en mai 2019 l'ONG salvadorienne Servicio Social Pasionista (SSPAS) sur la situation des Salvadoriens rentrés au pays. Verónica Reyna, de la direction des droits de l'homme du SSPAS, a répondu par courrier électronique le 24 mai 2019 :

« [I]es institutions gouvernementales ont peu de capacités de protection, quasi minimales, et quelques fois, elles ont des liens directs avec le crime organisé ou les gangs. Aussi, dans certains cas, ce sont ces instances de sécurité (la police, par exemple) elles-mêmes qui menacent la population, ce qui réduit d'autant les possibilités de protection [traduction⁵¹] »⁵².

Un chercheur de la Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (UCA) à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, dans son courrier électronique adressé le 5 novembre 2019 au Cedoca, partage le constat que le gouvernement salvadorien ne fournit pas d'effort systématique pour garantir la sécurité des personnes expulsées vers le Salvador. Cela l'inquiète dans la mesure où bon nombre d'entre elles ont quitté le Salvador en raison de la violence liée aux gangs et au crime organisé⁵³.

⁴⁵ United Nations Human Rights Council, 22/08/2019, [url](#)

⁴⁶ La Prensa Gráfica, 24/09/2019, [url](#)

⁴⁷ El Salvador Times, 26/09/2019, [url](#)

⁴⁸ El Mundo, 24/09/2019, [url](#)

⁴⁹ The New Yorker (Stillman, S.), 08/01/2018, [url](#)

⁵⁰ CMS, Cristosal, 20/06/2017, [url](#)

⁵¹ Las instituciones gubernamentales tienen pocas capacidades de protección, casi mínimas, y algunas veces tienen vínculos directos con crimen organizado o pandillas. También, en algunos casos, son las mismas instituciones de seguridad (policía, por ejemplo) quienes amenazan a la población, con lo cual las posibilidades de protección son aún menores.

⁵² Reyna V., Direction des droits humains du SSPAS, courriers électroniques, 24/05/2019

⁵³ Chercheur de la UCA à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, courrier électronique, 05/11/2019

Le 11 juillet 2019, le Bureau régional de l'OIM à Bruxelles indique par courrier électronique au Cedoca :

« [h]et is inderdaad ingewikkeld om de ondersteuning uit te voeren als de terugkeerder uit een van de gevaarlijkere regio's komt. In dit geval vragen we aan de persoon om naar het kantoor te komen en proberen we de ondersteuning uit te voeren vanuit de veilige regio's. Als de persoon ver van de hoofdstad woont spreken we af op een veilige locatie 'in het midden'. Monitoring en evaluatie is vaak heel complex omdat we niet ter plaatse kunnen gaan. Vaak moeten we evaluatie gesprekken houden via telefoon en sturen de personen in kwestie via email foto's door »⁵⁴.

La Représentation de l'OIM dans le NTCA, communique le 21 novembre 2019 au Cedoca qu'elle ne récolte pas d'informations sur les Salvadoriens qui ont rencontré des problèmes de sécurité à leur retour au pays⁵⁵.

4. Aperçu des problèmes rapportés

Le rapport de l'institut universitaire Refugee Law Initiative (RLI) paru en septembre 2018 met en avant le fait que le risque pour les personnes de retour au Salvador n'est pas moindre que celui pouvant exister lors du départ du pays : il peut même s'être accru avec le retour. Des personnes rapatriées ont été violées et tuées une fois de retour au pays, parfois dans les jours suivant leur arrivée⁵⁶.

De manière générale, les sources consultées constatent que les Salvadoriens qui ont fui le pays en raison de l'insécurité liée aux gangs, retrouveront ou risquent de retrouver les mêmes problèmes de sécurité à leur retour⁵⁷.

Lorsque les sources mentionnent la méthodologie suivie dans leurs recherches, cette dernière est décrite dans le présent rapport.

4.1. Meurtres

Dans un article publié le 8 janvier 2019 dans The New Yorker, Sarah Stillman explique que des migrants d'Amérique centrale ont à leur retour fait l'objet de meurtre, de kidnapping, d'extorsion ou encore d'agression sexuelle. Début 2016, en tant que directrice du Global Migration Project à la Graduate School of Journalism de la Columbia University, elle a, en collaboration avec une douzaine d'étudiants de dernier cycle, créé un registre de personnes qui ont été expulsées et qui ont été victimes de l'une des violations susmentionnées. Pour ce faire, contact a été pris avec plus de 200 associations locales d'aide judiciaire, des abris pour victimes de violences domestiques, des associations d'aide aux migrants partout aux Etats-Unis, des abris pour migrants, des opérations humanitaires, des cabinets d'avocats, des funérariums en Amérique centrale ainsi que des membres de la famille. Cette base de données a rassemblé plus de soixante cas. Le Cedoca ignore si elle contient des cas salvadoriens car il n'a pas pu consulter cette base de données. Les quelques cas relatés dans l'article ne concernent pas le Salvador⁵⁸.

Sur base d'informations recueillies lors d'une mission conduite au Salvador mi-2017, l'ONG américaine Latin America Working Group (LAWG) a indiqué en janvier 2018 que les Salvadoriens expulsés peuvent être à leur retour au pays victimes d'assassinat. Les risques sont accrus si ces Salvadoriens rapatriés dans leur pays sont des mineurs non accompagnés, des femmes, des jeunes ou des LGBT. Diverses

⁵⁴ OIM, Bureau régional à Bruxelles, courrier électronique, 11/07/2019

⁵⁵ OIM, Représentation dans le NTCA, courrier électronique, 21/11/2019

⁵⁶ RLI, IDMC, 09/2018, [url](#) ; ICG, 26/11/2018, [url](#)

⁵⁷ Parmi elles : CISR, 09/2016, [url](#) ; CMS, Cristosal, 20/06/2017, pp. 33-44, [url](#)

⁵⁸ The New Yorker (Stillman, S.), 08/01/2018, [url](#)

raisons expliquent que ces migrants puissent être ciblés à leur retour : ils pouvaient déjà faire l'objet de menaces avant leur départ, le contrôle par le gang de la communauté dans laquelle ils vivent peut s'être accru, ou encore ils peuvent être perçus comme revenant des Etats-Unis avec de l'argent et devenir la cible d'extorsion⁵⁹.

En janvier 2018, un article publié dans The Guardian explique que les gangs ciblent les Salvadoriens rapatriés vers leur pays. Les jeunes filles risquent particulièrement d'être tuées ou de subir des violences sexuelles en guise de punition pour avoir quitté le pays⁶⁰.

En avril 2018, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays observe dans son rapport consécutif à une mission en août 2017 que des Salvadoriens rentrés dans leur pays ont été tués par des gangs :

« [c]ivil society groups and media sources have documented a significant number of incidents across Northern Triangle countries, in which those who had been returned to their countries, including El Salvador, had been killed by gangs or returned to highly precarious situations »⁶¹.

Au terme d'une mission⁶² au Salvador du 30 mai au 1^{er} juin 2018, l'ONG américaine Lawyers for Civil Rights (LCR) a publié le 5 juin 2018 un rapport sur le retour de Salvadoriens et de Honduriens à qui la TPS a été retirée aux Etats-Unis. Le chapitre consacré au Salvador comporte un paragraphe intitulé *Deported immigrants are prime targets for violence and extortion* qui précise :

« [e]xperts agreed that TPS recipients who return to El Salvador will be at risk [...] death, and that this risk is especially great for young people – particularly men ages 13-21 – due to police and gang violence. [...] Any deported TPS beneficiary would be [...] likely killed by gang members. In fact, a growing number of deported immigrants have been found dead within weeks and even days of arriving in El Salvador.16 If TPS recipients are forced to return to El Salvador, they [...] may be killed by gangs. As a noted community advocate explained: 'Deported immigrants are unfamiliar with the country conditions and gang dynamics. They don't understand that they have to 'pay rent' to gang members to stay alive' »⁶³.

Le 29 février 2019, un article publié par la NBC évoque le meurtre de personnes rapatriées au Salvador qui sont LGBT, en particulier des femmes transgenres⁶⁴.

Dans un article publié le 9 octobre 2018 dans le magazine WPR, la journaliste Anne-Catherine Brigida, se basant sur diverses sources, rapporte, depuis 2013, 70 meurtres, partiellement imputables à la police, de Salvadoriens rapatriés dans leur pays. Elle identifie une affiliation antérieure à un gang ou le port de tatouages comme un facteur de risque supplémentaire⁶⁵.

4.2. Extorsion

Les lignes directrices publiées par le HCR en mars 2016 indiquent que certains Salvadoriens rentrés de l'étranger sont susceptibles de subir de l'extorsion de la part de gangs⁶⁶.

⁵⁹ LAWG, 11/01/2018, [url](#)

⁶⁰ The Guardian, 13/01/2018, [url](#)

⁶¹ United Nations Human Rights Council, 23/04/2018, [url](#)

⁶² La délégation a consulté au Salvador les sources suivantes pour arriver à ces conclusions : des journalistes anonymes, le Centro de Atención Integral para el Migrante de La Chacra, Cristosal, El Faro, la Escuela Superior de Economía y Negocios (ESEN), l'Instituto de Derechos Humanos de la Universidad Centroamericana "José Simeón Cañas" (IDHUCA), l'Instituto de Medicina Legal, et la Revista Factum.

⁶³ Centro Presente, Alianza Americas & LCR, 07/2018, [url](#)

⁶⁴ NBC, 21/02/2019, [url](#)

⁶⁵ WPR, 09/10/2018, [url](#)

⁶⁶ UNHCR, 03/2016, [url](#)

Un rapport de la Fundación Nacional para el Desarrollo (FUNDE) paru en 2015 présente quatre études de cas de Salvadoriens qui sont retournés au Salvador après avoir grandi au sein de leur famille exilée aux Etats-Unis. L'un d'eux, expulsé en 2008, a monté une affaire de vente de hot-dogs, qu'il a dû fermer à la suite de l'extorsion par des groupes délictueux, ce qui l'a laissé sans revenus⁶⁷.

Dans leur rapport publié en juin 2017 sur la situation des ressortissants du NTCA ayant fui la violence et l'insécurité dans leur pays, Cristosal et le CMS à New York présentent le cas d'une famille dont plusieurs membres ont été victimes d'extorsion de la part des gangs à leur retour⁶⁸.

En janvier 2018, un article publié dans The Guardian explique que les gangs ciblent les personnes expulsées vers le Salvador, qu'ils perçoivent comme aisées et « ripe for extorsion »⁶⁹.

Selon un rapport commandé par la Banque américaine de développement à la fondation FundaUngo, publié en juin 2018, des Salvadoriens expulsés vers leur pays affirment subir de l'extorsion⁷⁰.

Dans son rapport, publié le 5 juin 2018, l'ONG américaine LCR souligne que les Salvadoriens rapatriés des Etats-Unis courent le risque, qui sera particulièrement élevé s'ils sont jeunes, d'être la cible d'extorsion de la part des gangs⁷¹.

CNN relate dans un article publié le 7 juin 2018 les cas de plusieurs Salvadoriens expulsés des Etats-Unis vers leur pays, indiquant que « young and dislocated men [...] are prime targets for gangs. They are considered naive, vulnerable and comparatively wealthy for El Salvador, even though many of them came there with nothing »⁷².

Un chercheur de la UCA à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, affirme dans son courrier électronique du 5 novembre 2019, que les Salvadoriens expulsés vers leur pays peuvent être exposés à de l'extorsion, car perçus comme ayant de l'argent pour avoir vécu un temps à l'étranger⁷³.

A la demande de l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), l'institut universitaire londonien RLI décrit dans une étude de septembre 2018 les risques, pour les Salvadoriens revenant de l'étranger, liés à la présomption qu'ils reviennent avec de l'argent. Ceux-là sont la cible de tentative d'extorsion de la part des gangs. Le RLI indique encore que les Salvadoriens ayant quitté le pays pour d'autres raisons que la violence peuvent à leur retour faire l'objet d'extorsion par les gangs.⁷⁴

Le Tribunal Administrativo Migratorio (TAM) du Costa Rica mentionne dans son rapport sur le Salvador publié en février 2019 que, parmi les personnes qui font l'objet d'extorsion de la part des gangs, se trouvent des personnes expulsées vers le Salvador⁷⁵.

Le Cedoca a demandé à Gabriela Richard Rodríguez, juge du TAM du Costa Rica, si les Salvadoriens rentrés au pays, après avoir demandé une protection internationale à l'étranger ou après avoir simplement résidé à l'étranger, constituent un groupe à risque particulier. Elle a fait savoir par courrier électronique le 17 mai 2019 que ces personnes peuvent notamment faire l'objet de menaces ou d'extorsion. En raison de leur contrôle territorial, les gangs savent qui a travaillé à l'étranger et/ou effectué des transferts d'argent depuis l'étranger et qui est donc susceptible de devenir une cible à extorquer. Le TAM a pu corroborer cette information sur base de visites au Salvador, au cours

⁶⁷ FUNDE, 08/2015, [url](#)

⁶⁸ CMS, Cristosal, 20/06/2017, pp. 33-44, [url](#)

⁶⁹ The Guardian, 13/01/2018, [url](#)

⁷⁰ FundaUngo, 06/2018, [url](#)

⁷¹ Centro Presente, Alianza Americas & LCR, 07/2018, [url](#)

⁷² CNN, 07/06/2018, [url](#)

⁷³ Chercheur de la UCA à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, courrier électronique, 05/11/2019

⁷⁴ RLI, IDMC, 09/2018, [url](#) ; ICG, 26/11/2018, [url](#)

⁷⁵ TAM, Ministerio de Gobernación y Policía Costa Rica, 02/2019

desquelles des victimes de ce type d'extorsion et de menaces ont été interrogées, et différentes autorités ont confirmé des situations d'extorsion de la part des gangs envers cette catégorie de personnes⁷⁶.

Consultée par le Cedoca le 21 mai 2019 sur le même sujet, Verónica Reyna, de la direction des droits de l'homme du SSPAS, répond par courrier électronique le 24 mai 2019. D'après elle, les Salvadoriens qui reviennent de l'étranger se trouvent fondamentalement dans les mêmes conditions que les autres, à moins qu'il soit évident que leur pouvoir d'achat a changé et que, dès lors, ils peuvent être amenés à subir de l'extorsion de la part des gangs ou autres groupes criminels⁷⁷.

Interrogée par le Cedoca quant à d'éventuelles différences en termes de vulnérabilité entre les Salvadoriens n'ayant pas émigré et ceux rentrés de l'étranger, Karla Rodríguez, coordinatrice nationale de l'unité de monitoring de Cristosal explique dans son courrier électronique du 12 juin 2019 qu'une personne revenant de l'étranger peut être perçue comme une cible potentielle d'extorsion car disposant de ressources. Ce risque augmente dans le cas où la personne ouvre un commerce ou une autre entreprise⁷⁸. Questionnée sur d'éventuels exemples, la coordinatrice a spécifié ne pas pouvoir coopérer dans la mesure où Cristosal ne travaille pas directement avec ce public, mais plutôt avec des personnes déplacées dans le pays⁷⁹.

Miguel Montenegro, directeur de la Comisión de Derechos Humanos de El Salvador (CDHES), explique par courrier électronique le 5 juin 2019 qu'il peut exister, en ce qui concerne les Salvadoriens expulsés vers leur pays, des cas d'extorsion non dénoncés par peur de perdre la vie⁸⁰.

Au sujet du retour potentiel de Salvadoriens qui cesseront de bénéficier de la TPS aux Etats-Unis, le Woodrow Wilson Centre écrit le 29 juin 2019 :

« [o]f particular concern to many will be that they may not be able to return to their communities of origin because of the increase in violence and gang presence over the past twenty years. As a result, the limited familial and social ties they might still have in these communities could prove unhelpful if the security situation there is adverse. Furthermore, they will undoubtedly be aware of their own and their children's particular vulnerability to extortion and gang pressure, due to perceptions (mostly correct) that they either have resources or have access to resources through connections in the United States »⁸¹.

4.3. Déplacement / ré-émigration / entraves à la liberté de circuler

Suite à une mission conduite au Salvador en avril 2016, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a publié en septembre 2016 un rapport expliquant ceci :

« certaines personnes ayant été expulsées de l'étranger sont contraintes de déménager ailleurs au pays à leur retour au Salvador. Selon la Fondation Cristosal, à leur arrivée dans leur communauté, ces personnes sont interrogées par les gangs. Le professeur Gaborit a signalé que de nombreux expulsés sont en déplacement constant, déménageant [...] 'deux ou trois fois dans le seul but d'accumuler assez d'argent pour quitter à nouveau le pays' »⁸².

⁷⁶ Richard Rodríguez G., juge (présidente), TAM du Costa Rica, courrier électronique, 17/05/2019

⁷⁷ Reyna V., Direction des droits humains du SSPAS, courriers électroniques, 24/05/2019

⁷⁸ Rodríguez K., coordinatrice nationale de l'Unité de monitoring, Cristosal El Salvador, courrier électronique, 12/06/2019

⁷⁹ Rodríguez K., coordinatrice nationale de l'Unité de monitoring, Cristosal El Salvador, courrier électronique, 02/01/2020

⁸⁰ Montenegro M., directeur du CDHES, courrier électronique, 05/06/2019

⁸¹ Woodrow Wilson Center, 29/06/2019, [url](#)

⁸² CISR, 09/2016, [url](#)

Dans leur rapport publié en juin 2017 sur la situation des ressortissants du NTCA rapatriés dans leur pays d'origine par le Mexique ou les Etats-Unis, Cristosal et le CMS indiquent :

« [...] all continue to live in fear in their home countries, remain displaced, and most have not returned to their local communities for fear of reprisals. The government has not protected them upon their return, causing some cases to flee multiple times. [...] many interviewees sought protection through subsequent attempts at emigration and internal displacement, resorting to family networks to evade persecutors and reintegrate into their countries of origin, while often accepting conditions that seriously restrict their personal freedoms »⁸³.

En avril 2018, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays observe dans son rapport :

« [m]any displaced by violence end up joining irregular migrant routes. They frequently find themselves detained, deported and returned to El Salvador, where they may return to a situation of risk, internal displacement, continuing threats and diminished resources. For young persons, young women and members of the lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex community in particular, this creates a downward spiral of vulnerability as resources dwindle and their vulnerability increases »⁸⁴.

Un rapport commandé par la Banque américaine de développement à la fondation FundaUngo paru en juin 2018, mentionne que des Salvadoriens expulsés voient leur liberté de circuler entravée par les gangs⁸⁵. L'ONG américaine LAWG a indiqué en janvier 2018 que les Salvadoriens rapatriés, particulièrement les mineurs non accompagnés et les jeunes, sont nombreux à subir des restrictions à leurs libertés individuelles, notamment à leur liberté de circuler⁸⁶.

Un rapport du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) paru en août 2018 décrit la situation spécifique des mineurs de retour en Amérique centrale et au Mexique. Il affirme que les enfants et les familles qui émigrent en raison d'une menace de violence peuvent courir un risque encore plus important s'ils sont forcés au retour, sans aucun soutien ou protection, vers les communautés où ils étaient en danger auparavant. De nombreux personnes expulsées finissent dans une situation précaire de déplacement interne car elles ne sont pas certaines de retourner dans leur foyer⁸⁷.

Cristosal et l'IDMC rappellent dans leur rapport paru en septembre 2018 que les données de la DGME pour les années 2016 et 2017 montrent que seulement 60 % des personnes rapatriées ayant fui le Salvador pour échapper à la violence retournent dans la localité qu'ils ont fuie. D'après ce rapport, ces données tendent à indiquer que les personnes revenues courent un risque accru de déplacement interne⁸⁸.

Selon une étude de l'institut universitaire RLI de septembre 2018, les Salvadoriens rapatriés qui sont dans l'incapacité de retourner vers leur lieu d'origine ont tendance soit à quitter le pays à nouveau⁸⁹, souvent dès leur arrivée, soit à devenir des déplacés internes⁹⁰.

En octobre 2018, l'ONG Médecins sans frontières (MSF) explique que si une personne originaire du Triangle du Nord de l'Amérique centrale (qui comprend le Honduras, le Salvador et le Guatemala) a d'abord fui son pays natal parce que sa vie était menacée, cette menace sera toujours présente à son

⁸³ CMS, Cristosal, 20/06/2017, [url](#)

⁸⁴ United Nations Human Rights Council, 23/04/2018, [url](#)

⁸⁵ FundaUngo, 06/2018, [url](#)

⁸⁶ LAWG, 11/01/2018, [url](#)

⁸⁷ UNICEF, 14/08/2018, [url](#)

⁸⁸ IDMC, Cristosal, 09/2018, [url](#)

⁸⁹ C'est particulièrement le cas lorsqu'ils ont fait appel à un passeur qui garantit dans son « prix » cinq tentatives pour rejoindre les Etats-Unis.

⁹⁰ RLI, IDMC, 09/2018, [url](#) ; ICG, 26/11/2018, [url](#)

retour. S'il est difficile de trouver la sécurité dans son pays d'origine, cette personne n'aura d'autre choix que de quitter le pays à nouveau, ce que font beaucoup de gens⁹¹.

Dans son rapport publié le 29 juin 2019 sur le retour potentiel de Salvadoriens qui cesseront de bénéficier de la TPS aux Etats-Unis, le Woodrow Wilson Centre écrit :

« they may not be able to return to their communities of origin because of the increase in violence and gang presence over the past twenty years. As a result, the limited familial and social ties they might still have in these communities could prove unhelpful if the security situation there is adverse »⁹².

Un rapport diffusé par le Sistema de Monitoreo Desplazamiento Forzado en El Triangulo Norte de Centroamérica en juin 2019 explique que certaines personnes déplacées décident d'émigrer lorsqu'elles ne trouvent pas de solution durable à leur situation d'insécurité. Quand elles sont expulsées, elles retournent à une situation de déplacement interne puisqu'elles ne peuvent pas rentrer dans leur commune d'origine en raison de la violence qui les a fait fuir. Pour ces personnes, le retour aggrave les facteurs à la source de leur émigration, car le fait violent ayant forcé à la migration peut encore exister⁹³.

Un chercheur de la UCA, spécialisé en migration clandestine, dans son courrier électronique du 5 novembre 2019, indique qu'il est difficile de connaître le sort des personnes expulsées notamment parce que bon nombre d'entre elles ne retournent pas vers leur lieu d'origine⁹⁴.

4.4. Stigmatisation / discrimination

Un article paru en janvier 2019 sur CBS rappelle le contexte dans lequel la stigmatisation et la discrimination des Salvadoriens ayant résidé à l'étranger a émergé. Des centaines de milliers de Salvadoriens ont fui la guerre civile dans les années 1980 en direction des Etats-Unis. De 1992 à 2000, bon nombre de ces migrants clandestins ont été ramenés au Salvador où la société les a perçus comme des criminels, ce qui était le cas pour certains d'entre eux⁹⁵.

Cependant, l'OIM relève en janvier 2017 que, selon des chiffres du gouvernement salvadorien de 2015, 93% des migrants salvadoriens de retour au pays n'avaient pas de casier judiciaire⁹⁶. Un rapport conjoint publié par des ONG en décembre 2016, portant sur les politiques mises en place pour assister les personnes expulsées vers le NTCA, relève que, sur base des statistiques disponibles, les personnes expulsées ayant des antécédents judiciaires ne constituent qu'une minorité⁹⁷. La représentation de l'OIM dans le NTCA signale le 21 novembre 2019 que les personnes expulsées sont souvent associées à la criminalité parce que les Etats-Unis sanctionnent l'immigration clandestine⁹⁸.

La plupart des sources consultées expliquent la discrimination et la stigmatisation par un lien supposé entre la personne expulsée et un passé criminel⁹⁹.

⁹¹ MSF, 19/10/2018, [url](#)

⁹² Woodrow Wilson Center, 29/06/2019, [url](#)

⁹³ Sistema de Monitoreo Desplazamiento Forzado en El Triangulo Norte de Centroamérica, 11/06/2019, [url](#)

⁹⁴ Chercheur de la UCA à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, courrier électronique, 05/11/2019

⁹⁵ CBS, 20/01/2019, [url](#)

⁹⁶ OIM, 07/01/2017, [url](#)

⁹⁷ FundaUngo, 12/2016, [url](#)

⁹⁸ OIM, Représentation dans le NTCA, courrier électronique, 21/11/2019

⁹⁹ Chercheur de la UCA à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, courrier électronique, 05/11/2019 ; OIM, Représentation dans le NTCA, courrier électronique, 21/11/2019 ; CBS, 20/01/2019, [url](#) ; LAWG, 11/01/2018, [url](#) ; FundaUngo, 12/2016, [url](#) ; FundaUngo, 06/2018, [url](#) ; FUNDE, 08/2015, [url](#) ; OIM, 07/01/2017, [url](#)

Ainsi par exemple, un anthropologue étudiant les gangs au Salvador, Juan José Martínez, cité dans le journal *The New Yorker* le 15 janvier 2017, relève que les personnes expulsées sont, en raison d'un tatouage, d'une façon de parler ou de s'habiller, prises pour des membres de gangs et agressées tant par des policiers que par des membres de gangs¹⁰⁰.

Anne-Catherine Brigida, une journaliste couvrant l'immigration, les droits humains et l'Amérique centrale, a publié un article dans *World Press Review (WPR)* le 9 octobre 2018. Elle précise que les Salvadoriens expulsés - surtout ceux portant des tatouages - sont facilement identifiés et stigmatisés :

« [g]angs can recognize deportees by the way they dress, which is influenced by American brands and style. Deportees also have a different way of speaking Spanish that is easily identifiable. Since they grew up in Latino communities in the U.S., some deportees use slang words from other Latin American countries that are not common in El Salvador. They also pepper their Spanish with English words that monolingual Salvadorans don't understand »¹⁰¹.

La discrimination et la stigmatisation peuvent revêtir d'autres formes. Parmi les exemples cités par les sources, figure celui d'une personne expulsée à qui un prix supérieur est demandé par les commerçants locaux car elle est considérée comme étrangère, comme son fils de cinq ans qui est exclu à l'école parce qu'il parle anglais¹⁰². FundaUngo relaie dans un rapport de juin 2018 le témoignage d'une femme qui fait l'objet de moqueries au sein de sa communauté au Salvador¹⁰³. Un rapport de l'UNICEF paru en août 2018 affirme que la stigmatisation peut rendre difficile la réintégration à l'école pour les enfants et l'obtention d'un emploi pour les adultes¹⁰⁴.

4.5. Menaces

Comme mentionné dans le point 4.3, MSF explique en octobre 2018 que si une personne originaire du NTCA a d'abord fui son pays natal parce que sa vie était menacée, cette menace sera toujours présente à son retour¹⁰⁵.

En référence à une étude parue en juin 2017, qui était basée sur seize entretiens menés entre janvier et mars 2017, Cristosal et l'IDMC indiquent dans leur rapport (septembre 2018) que plusieurs personnes interrogées ont dit ne pas avoir eu la possibilité de se réintégrer en raison de la persécution ou des menaces auxquelles elles étaient confrontées. De nombreuses personnes ont affirmé qu'une fois rentrées au pays, elles ont dû faire face aux dangers qui les avaient poussées au départ et qu'elles ont été menacées après leur retour¹⁰⁶.

Gabriela Richard Rodríguez, juge (présidente) du TAM du Costa Rica, a indiqué le 17 mai 2019, en réponse à une demande du Cedoca, que les Salvadoriens de retour dans leur pays d'origine après avoir passé du temps à l'étranger peuvent par la suite faire l'objet de menaces de la part des gangs (voir 4.2. Extorsions)¹⁰⁷.

Consultée par le Cedoca le 21 mai 2019 sur la situation des Salvadoriens rentrés au pays, Verónica Reyna, de la direction des droits de l'homme du SSPAS, a répondu par courrier électronique le 24 mai 2019 :

¹⁰⁰ *The New Yorker*, 23/01/2017, [url](#)

¹⁰¹ WPR, 09/10/2018, [url](#)

¹⁰² CBS, 20/01/2019, [url](#)

¹⁰³ FundaUngo, 06/2018, [url](#)

¹⁰⁴ UNICEF, 14/08/2018, [url](#)

¹⁰⁵ MSF, 19/10/2018, [url](#)

¹⁰⁶ IDMC, Cristosal, 09/2018, [url](#)

¹⁰⁷ Richard Rodríguez G., juge (présidente), TAM du Costa Rica, courriers électroniques, 17/05/2019, 24/05/2019

« dans le cas des personnes qui ont quitté le pays en raison de menaces, surtout des menaces de la part des gangs ou d'agents de l'Etat, elles peuvent vraiment courir un risque réel, vu que l'étendue territoriale du pays est petite et que les gangs sont présents quasiment sur l'entièreté du territoire. Une menace de mort peut s'exécuter très facilement si la personne ne dispose pas de moyens pour changer substantiellement ses conditions de vie, c'est-à-dire, si la personne ne dispose pas d'un pouvoir d'achat élevé, elle ne pourrait pas garantir sa sécurité personnelle, ni protéger effectivement sa vie. [...] Aussi, dans certains cas, ce sont les instances de sécurité elles-mêmes (la police, par exemple) qui menacent la population, ce qui réduit d'autant les possibilités de protection [traduction¹⁰⁸] »¹⁰⁹.

Dans leur rapport publié en juin 2017 sur la situation des ressortissants du NTCA rapatriés dans leur pays d'origine, Cristosal et le CMS indiquent :

« interviewees reported that reintegration in countries of origin were often unsuccessful because of the persistence of threats and persecution upon return and the inability of NTCA governments to guarantee access to justice and the full exercise of rights. Subsequent to 'voluntary return' or deportation, interviewees reported threats to their lives and physical integrity »¹¹⁰.

Cristosal et le CMS, dans leur rapport, présentent quatre cas de Salvadoriens expulsés vers leur pays d'origine. L'un d'eux, qui a fait condamner un membre de gang, a été menacé pour cette raison par l'épouse de ce dernier et craint la libération du membre de ce gang¹¹¹.

4.6. Viol

Dans leur rapport paru en septembre 2018, Cristosal et IDMC indiquent que six des seize personnes expulsées qui ont été interrogées ont précisé avoir été, peu après leur retour, violées par un membre de gang¹¹².

A titre d'exemple, en février 2019, la Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR) a publié un rapport consacré aux victimes de gangs d'Amérique centrale, basé sur de nombreux témoignages, dont celui d'une Salvadorienne expulsée du Canada, qui a un jour été plaquée au sol pendant que d'autres *mareros* (membres de gangs) ont violé sa fille qui l'accompagnait¹¹³.

¹⁰⁸ Las personas que vuelven del extranjero se encuentran en básicamente las mismas condiciones que el resto, a menos que sea evidente algún cambio en su capacidad adquisitiva y, por tanto, puedan llegar a ser extorsionadas por las pandillas o otros grupos criminales. Las personas que regresan del extranjero no conforman* una pandilla solo por el hecho de regresar de fuera del país. Algunas personas, que pueden tener vínculos delictivos, pudieran integrarse a alguna estructura del crimen, pero no es una norma.

En el caso de las personas que han salido del país por amenazas, sobre todo amenazas por pandillas o por agentes del Estado, sí pueden estar en un riesgo real, ya que la extensión territorial del país es pequeña y la presencia de pandillas en casi en todo el territorio. El cumplimiento de una amenaza de muerte puede ser fácilmente efectiva si la persona no cuenta con los recursos para cambiar sustantivamente sus condiciones de vida, es decir, si la persona no cuenta con una capacidad adquisitiva alta, no pudiera garantizar su seguridad personal ni proteger efectivamente su vida. Las instituciones gubernamentales tienen pocas capacidades de protección, casi mínimas, y algunas veces tienen vínculos directos con crimen organizado o pandillas. También, en algunos casos, son las mismas instituciones de seguridad (policía, por ejemplo) quienes amenazan a la población, con lo cual las posibilidades de protección son aún menores.

¹⁰⁹ Reyna V., direction des droits humains du SSPAS, courrier électronique, 24/05/2019

¹¹⁰ CMS, Cristosal, 20/06/2017, [url](#)

¹¹¹ CMS, Cristosal, 20/06/2017, pp. 33-44, [url](#)

¹¹² IDMC, Cristosal, 09/2018, [url](#)

¹¹³ CEAR, 02/2019, [url](#)

4.7. Recrutement / harcèlement par les gangs

D'après le rapport du RLI paru en septembre 2018, des Salvadoriens de retour au pays qui rencontreraient des difficultés d'intégration socio-économique pourraient être davantage vulnérables au recrutement par des gangs et participer à des activités criminelles. Les jeunes en particulier constituent une cible privilégiée de recrutement pour les gangs¹¹⁴.

Blanca Rodríguez, coordinatrice nationale pour la migration auprès du Synode luthérien salvadorien, indique le 5 juin 2019 en réponse à une demande du Cedoca que, selon elle, toutes les personnes qui rentrent au Salvador courent un risque élevé d'être identifiées et harcelées par des membres des gangs¹¹⁵. Elle précise avoir eu connaissance de personnes expulsées qui ont dû émigrer à nouveau, en raison de la réapparition de menaces et de risques liés aux gangs. Selon ses dires, les cas enregistrés par le Synode sont relativement peu nombreux ; la coordinatrice ignore si ce nombre est représentatif par rapport à celui des expulsés qui reviennent chaque jour¹¹⁶.

Suite à une mission conduite en avril 2016 au Salvador, la CISR du Canada a publié en septembre 2016 un rapport expliquant que :

« sans fournir d'autres renseignements, le PDDH [Procuradería para la Defensa de los Derechos Humanos] a signalé que les jeunes qui sont expulsés au Salvador risquent d'être à nouveau victimes des gangs à leur retour au pays »¹¹⁷.

Dans le rapport que Cristosal et le CMS ont publié en juin 2017 sur la situation des ressortissants du NTCA rapatriés dans leur pays d'origine, quatre cas de Salvadoriens de retour au pays suite à leur expulsion sont présentés. L'un d'eux est un ancien membre d'un gang qui, une fois expulsé des Etats-Unis, a retrouvé au Salvador les problèmes qu'il avait fuis. Un autre cas est celui d'une famille dont plusieurs membres ont eu affaire à des gangs (recrutement, harcèlement) à leur retour¹¹⁸.

Au terme d'une mission au Salvador du 30 mai au 1^{er} juin 2018, l'association LCR a publié un rapport sur le retour de Salvadoriens et de Honduriens à qui la TPS a été retirée aux Etats-Unis. Le chapitre consacré au Salvador précise :

« [a]s in Honduras, deported immigrants are perceived by gangs as having access to money through personal savings and relatives abroad. This makes them particularly vulnerable to [...] recruitment »¹¹⁹.

4.8. Harcèlement policier

Dans un article publié le 9 octobre 2018 dans le magazine WPR, Anne-Catherine Brigida évoque le harcèlement policier dont sont victimes en particulier d'anciens membres de gangs (arrestations arbitraires, meurtres maquillés en affrontements entre un membre de gang et la police, agressions physiques). Elle identifie une affiliation antérieure à un gang ou le port de tatouages comme un facteur de risque supplémentaire¹²⁰.

¹¹⁴ RLI, IDMC, 09/2018, [url](#) ; ICG, 26/11/2018, [url](#)

¹¹⁵ Rodríguez B., coordinatrice nationale pour les migrants, Synode luthérien salvadorien, courrier électronique, 05/06/2019

¹¹⁶ Rodríguez B., coordinatrice nationale pour les migrants, Synode luthérien salvadorien, courrier électronique, 07/06/2019

¹¹⁷ CISR, 09/2016, [url](#)

¹¹⁸ CMS, Cristosal, 20/06/2017, pp. 33-44, [url](#)

¹¹⁹ Centro Presente, Alianza Americas & LCR, 07/2018, [url](#)

¹²⁰ WPR, 09/10/2018, [url](#)

D'après l'anthropologue Juan José Martínez, qui étudie les gangs au Salvador, des personnes expulsées sont, en raison d'un tatouage, d'une façon de parler ou de s'habiller, prises pour des membres de gangs et agressées par des policiers¹²¹.

A titre illustratif, le rapport de la FUNDE paru en 2015 présente le cas d'un Salvadorien ayant grandi aux Etats-Unis, devenu *pandillero* (membre de gang), qui, de retour au Salvador en 2008 suite à son expulsion, a été harcelé par la police et par les gangs¹²².

5. Impact du facteur de la migration sur la situation au retour

Le Cedoca a consulté plusieurs sources pour évaluer l'impact du facteur de la migration sur la situation au retour.

Dans une étude publiée en mai 2019, FundaUngo considère que « l'insécurité et la violence qui caractérisent le pays » et les limitations qui en dérivent, constituent un des éléments les plus « choquants » dans le chef des Salvadoriens retournés. La fondation estime que ce problème n'est pas propre à un secteur de la population, mais qu'il affecte tous les citoyens dans des proportions variables. Elle ajoute que la violence affecte tous les domaines de la vie des personnes, en particulier l'épanouissement économique et la liberté de circuler. Les anciens bénéficiaires de la TPS ne seront pas épargnés par cette situation à leur retour. A ce titre, la fondation recommande des mesures de réinsertion à leur égard, comprenant de l'information sur la violence, car ils ont vécu des dynamiques sociales très distinctes, parfois pendant plus de vingt ans¹²³.

Verónica Reyna, de la direction des droits de l'homme du SSPAS, explique par courrier électronique le 24 mai 2019 que les Salvadoriens qui reviennent de l'étranger se trouvent fondamentalement dans les mêmes conditions que les autres, à moins qu'il soit évident que leur pouvoir d'achat a changé durant leur séjour à l'étranger, et que, dès lors, ils peuvent être amenés à subir de l'extorsion de la part des gangs¹²⁴.

La coordinatrice nationale de l'unité de monitoring de Cristosal, Karla Rodríguez, a expliqué le 1^{er} juin 2019 par courrier électronique que les Salvadoriens qui reviennent au pays après l'avoir quitté pour des raisons pas nécessairement liées à la violence présentent la même vulnérabilité que des Salvadoriens n'ayant pas quitté le pays. Elle nuance cependant son propos en expliquant qu'une personne revenue de l'étranger peut être perçue par les gangs comme une cible potentielle d'extorsion (voir point 4.2., consacré à l'extorsion)¹²⁵.

Dans son courrier électronique du 5 novembre 2019 adressé au Cedoca, un chercheur de l'UCA affirme que le sort des expulsés est identique à celui des Salvadoriens qui n'ont pas migré. Il ajoute la même nuance que la coordinatrice du Cristosal, à savoir que les Salvadoriens expulsés vers leur pays peuvent faire l'objet d'extorsion, car perçus comme ayant de l'argent pour avoir vécu un temps à l'étranger (voir point 4.2.)¹²⁶.

La Représentation de l'OIM dans le NCTA communique le 21 novembre 2019 au Cedoca :

¹²¹ The New Yorker, 23/01/2017, [url](#)

¹²² FUNDE, 08/2015, [url](#)

¹²³ FundaUngo, Woodrow Wilson Center, 14/05/2019, [url](#)

¹²⁴ Reyna V., Direction des droits humains du SSPAS, courriers électroniques, 24/05/2019

¹²⁵ Rodríguez K., coordinatrice nationale de l'Unité de monitoring, Cristosal El Salvador, courriers électroniques, 01/06/2019, 12/06/2019

¹²⁶ Chercheur en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis auprès de la Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (UCA), San Salvador, courrier électronique, 05/11/2019

« there are definitely profiles of returnees that face more risk/vulnerabilities upon return than others. This is not necessarily related to the fact that they migrated, but mostly to existing vulnerable conditions already in the country (ie. Unaccompanied children whose parents are not in El Salvador; children separated from their families; returnees who have no ties in El Salvador like TPS migrants; returnees who left because of gang threats or extorsions; women and LGBTI returnees) »¹²⁷.

Interrogée par le Cedoca, l'ambassade de Belgique à Panama, compétente pour le Salvador, a fait savoir que les autorités belges compétentes ne disposaient au 11 décembre 2019 d'aucune information avérée relative à l'existence d'un risque accru encouru par les Salvadoriens rentrés au Salvador après un séjour à l'étranger par rapport aux autres ressortissants n'ayant pas émigré¹²⁸.

Un rapport de l'UNICEF souligne en août 2018 que les enfants et les familles qui ont fui une menace de violence peuvent courir un risque encore plus important s'ils sont forcés de rentrer sans aucun soutien ou protection vers le Mexique et les pays d'Amérique centrale, dans les communautés où ils étaient en danger auparavant¹²⁹.

Le Sistema de Monitoreo Desplazamiento Forzado en El Triangulo Norte de Centroamérica rapporte en juin 2019, sans donner davantage de détails, que pour les personnes qui ont fui l'insécurité et qui au retour dans la région n'osent pas réintégrer leur communauté d'origine, le retour aggrave les facteurs qui ont initialement provoqué l'émigration¹³⁰.

La journaliste Anne-Catherine Brigida a identifié une affiliation antérieure à un gang ou le port de tatouages comme un facteur de risque supplémentaire lorsqu'elle a rapporté les meurtres, depuis 2013, de 70 Salvadoriens qui avaient été rapatriés dans leur pays¹³¹.

¹²⁷ OIM, Représentation dans le NTCA, courrier électronique, 21/11/2019

¹²⁸ Ambassade de Belgique au Panama, courrier électronique, 07/01/2020

¹²⁹ UNICEF, 14/08/2018, [url](#)

¹³⁰ Sistema de Monitoreo Desplazamiento Forzado en El Triangulo Norte de Centroamérica, 11/06/2019, [url](#)

¹³¹ WPR, 09/10/2018, [url](#)

Résumé

D'après les sources consultées, le manque d'opportunités économiques apparaît comme le principal motif de l'émigration depuis le Salvador.

Les flux migratoires prennent essentiellement la direction du Mexique et des Etats-Unis. Le flux s'est ralenti vers les Etats-Unis depuis 2009 en raison de la constance des expulsions. La période comprise entre janvier et septembre 2019 a vu le retour de 28.753 Salvadoriens (au moins 115 par jour), soit une augmentation de 53 % par rapport à la même période en 2018. Entre 2015 et fin octobre 2019, il n'y a pas eu de retours forcés depuis la Belgique, mais 27 retours volontaires ont été organisés.

Les Etats-Unis et le Salvador ont signé le 20 septembre 2019 un accord de coopération en matière d'immigration qui prévoit l'interdiction pour des migrants ayant traversé le Salvador de demander une protection internationale aux Etats-Unis. Le 1^{er} novembre 2019, l'administration américaine a annoncé la prorogation de la validité du statut de protection temporaire (TPS) accordée aux Salvadoriens jusqu'au 4 janvier 2021. Le Department of Justice et le Department of Homeland Security des Etats-Unis ont adopté le 19 novembre 2019 une mesure modifiant l'application des Asylum Cooperative Agreements (ACA) permet de renvoyer un demandeur de protection internationale vers l'un des Etats signataires (autre que le pays d'origine).

Depuis 2016, le gouvernement salvadorien a développé au niveau national et territorial un programme d'insertion « intégral » à l'attention des Salvadoriens revenus de l'étranger, qui continue de s'étoffer. Ce programme comprend un volet institutionnel et un volet légal au service des Salvadoriens rentrés au pays. L'Etat salvadorien est soutenu dans cet effort par l'OIM, l'UNHCR et le PNUD. Comparativement au nombre élevé de Salvadoriens rentrés au pays – ils étaient 182.638 pour la période entre 2014 et 2017- le nombre de personnes ayant bénéficié de services d'aide disponibles dans le cadre des programmes existants s'avère très limité (5.988 personnes seulement pour la période 2015-2018). Les sources indiquent qu'il n'y a pas de suivi de la sécurité des Salvadoriens une fois rentrés au pays.

Des Salvadoriens qui ont connu des problèmes de sécurité avant leur départ risquent selon les sources consultées de retrouver ces mêmes problèmes à leur retour. D'autres n'ont pas eu de problèmes ou ont rencontré l'un ou plusieurs des problèmes suivants : meurtre, extorsion, déplacement / ré-émigration / entraves à la liberté de circuler, discrimination / stigmatisation, menaces, viol, recrutement / harcèlement par les gangs, harcèlement policier.

Le Cedoca a consulté plusieurs sources pour évaluer l'impact du facteur de la migration sur la situation au retour. Une source explique que l'insécurité affecte tous les citoyens dans des proportions variables et que les anciens bénéficiaires de la TPS ne seront pas épargnés par cette situation à leur retour. Trois autres sources estiment qu'une personne revenue de l'étranger peut être perçue par les gangs comme une cible potentielle d'extorsion. L'OIM mentionne des catégories de Salvadoriens qui, au retour, seraient plus vulnérables, sans que cela soit forcément en raison d'antécédents migratoires. Les autorités belges compétentes ne disposaient au 11 décembre 2019 d'aucune information avérée relative à l'existence d'un risque accru encouru par les Salvadoriens rentrés au Salvador après un séjour à l'étranger par rapport aux autres ressortissants n'ayant pas émigré. D'après l'UNICEF, les enfants et les familles qui ont fui un danger, risqueront d'être plus encore en danger au retour, s'ils sont forcés de rentrer sans aucun soutien ou protection. Selon une autre source, dans le cas de personnes ayant fui l'insécurité et n'osant pas, au retour, réintégrer leur communauté d'origine, le retour aggrave les facteurs qui ont initialement provoqué l'émigration. Enfin, une autre source identifie une affiliation antérieure à un gang ou le port de tatouages comme un facteur de risque supplémentaire en cas de retour au Salvador.

Bibliographie

Contacts directs

Ambassade de Belgique au Panama, courrier électronique, 07/01/2020, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chercheur à la Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (UCA) à San Salvador, spécialisé en matière de migration clandestine vers les Etats-Unis, courrier électronique, 05/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Coordinateur de la Cellule retour volontaire de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), courriers électroniques, 25/06/2019, 11/07/2019, info@fedasil.be

Montenegro M., directeur, Comisión de Derechos Humanos de El Salvador (CDHES), courrier électronique, 05/06/2019, cdheselsalvador@gmail.com

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau régional à Bruxelles, courriers électroniques, 23/06/2019, 08/07/2019, 10/07/2019, 11/07/2019, 09/12/2019, iombrussels@iom.int

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Représentation dans le Triangle Nord de l'Amérique centrale, courrier électronique, 22/11/2019, <https://triangulonorteca.iom.int/el-salvador>

Reyna V., Direction des droits humains du Servicio Social Pasionista (SSPAS), courriers électroniques, 24/05/2019, 25/05/2019, veronica.reyna.sspas@gmail.com

Richard Rodríguez G., juge (présidente), Tribunal administratif migratoire (TAM) du Costa Rica, courriers électroniques, 17/05/2019, 24/05/2019, grichard@mcp.go.cr

Rodríguez B., coordinatrice nationale pour les migrants, Synode luthérien salvadorien, courriers électroniques, 05/06/2019, 07/06/2019, blancairmas@gmail.com

Rodríguez K., coordinatrice nationale de l'Unité de monitoring, Cristosal El Salvador, courriers électroniques, 01/06/2019, 12/06/2019, 02/01/2020, karla.rodriguez@cristosal.org

Verbauwhede G., conseiller à la section Identification et éloignements de la direction Contrôle intérieur de l'Office des étrangers (OE), courriers électroniques, 17/06/2019, 29/11/2019, geert.verbauwhede@dofi.fgov.be

Sources écrites et audiovisuelles

Audiovisuales Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (AUCA) via YouTube, *Salvadoreños retornados: Comenzando un nuevo viaje en casa* [video], 27/12/2017, <https://www.youtube.com/watch?v=ctIT8XsPEBc> [consulté le 24/06/2019]

British Broadcasting Corporation (BBC), *Estados Unidos y El Salvador firman pacto para "minimizar" la migración irregular a EE.UU.*, 20/09/2019, <https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-49777229> [consulté le 24/10/2019] Cable News Network (CNN), *Torn from their families in the US, Salvadoran deportees return to a gang-ravaged homeland*, 07/06/2018, <https://edition.cnn.com/2018/06/07/americas/el-salvador-deportees-us-intl/index.html> [consulté le 12/04/2019]

British Broadcasting Corporation (BBC), *Estados Unidos amplía 12 meses el programa que protege de ser deportados a 260.000 salvadoreños*, 29/10/2019, <https://www.bbc.com/mundo/noticias-internacional-50213089> [consulté le 05/12/2019]

Center for Migration Studies of New York (CMS), Cristosal, *Point of No Return: The Fear and Criminalization of Central American Refugees*, 20/06/2017, <http://cmsny.org/wp-content/uploads/2017/06/CMS-Cristosal-Report-final.pdf> [consulté le 12/04/2019]

Centro Presente, Alianza Americas & Lawyers' Committee for Civil Rights and Economic Justiced (LCR), *Tantamount to a death sentence : deported TPS recipients will experience extreme violence and poverty in Honduras and El Salvador*, 07/2018, <http://lawyersforcivilrights.org/wp-content/uploads/2018/08/Updated-TPS-Delegation-Report-July-2018.pdf> [consulté le 04/07/2019]

- Columbia Broadcasting System (CBS), *Deported from the U.S., now answering your calls*, 20/01/2019, <https://www.cbsnews.com/news/illegal-immigration-economy-call-centers-cbsn-originals/> [consulté le 12/04/2019]
- Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR), *Buscamos refugio*, 02/2019, https://www.cear.es/wp-content/uploads/2019/02/MARAS_VF.pdf [consulté le 31/05/2019]
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Rapport de la mission d'étude - Partie 1, Les gangs au Salvador et la situation des personnes témoins d'actes criminels et des Énonciateurs de la corruption*, 09/2016, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/recherche/Pages/Salvador-2016P1.aspx> [consulté le 12/04/2019]
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *El Salvador: Rapport de la mission d'étude - Partie 2, La situation des femmes victimes de violence et des minorités sexuelles au Salvador*, 09/2016, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/recherche/Pages/Salvador-2016P2.aspx> [consulté le 12/04/2019]
- Congressional Research Service (CRS), *El Salvador: background and U.S. relations*, 11/2018, <https://fas.org/sqp/crs/row/R43616.pdf> [consulté le 07/06/2019]
- Deutsche Welle (DW), *EE. UU. extiende hasta enero de 2021 TPS para El Salvador, Honduras y Nicaragua*, 01/11/2019, <https://www.dw.com/es/ee-uu-extiende-hasta-enero-de-2021-tps-para-el-salvador-honduras-y-nicaragua/a-51086961> [consulté le 05/12/2019]
- Dirección General de Migración y Extranjería (DGME), *Cifras de retornos, Comparativo 2017-2018, Del 1 de enero al 20 de diciembre 2018*, 20/12/2018, <http://www.migracion.gob.sv/wp-content/uploads/2018/12/20.12.2018-02.jpg> [consulté le 21/06/2019]
- EFE, *Canciller insiste en que El Salvador no es un tercer país seguro para migrantes*, 07/10/2019, <https://www.efe.com/efe/america/sociedad/canciller-insiste-en-que-el-salvador-no-es-un-tercer-pais-seguro-para-migrantes/20000013-4081644#> [consulté le 05/12/2019]
- El Economista, *Cifra de salvadoreños deportados se dispara un 53% hasta septiembre de 2019*, 21/10/2019, <https://www.eleconomista.net/actualidad/Cifra-de-salvadorenos-deportados-se-dispara-un-53-hasta-septiembre-de-2019-20191021-0025.html> [consulté le 24/10/2019]
- El Mundo, *Abren centro de atención al migrante en San Miguel*, 24/09/2019, <https://elmundo.sv/abren-centro-de-atencion-al-migrante-en-san-miguel/> [consulté le 10/12/2019]
- El Salvador, *La historia de Jaime, salvadoreño retornado de EE. UU.: "Tuve que comenzar de nuevo en mi propio país"*, 17/09/2019, <https://www.elsalvador.com/eldiariodehoy/la-historia-de-jaime-tuve-que-comenzar-de-nuevo-en-mi-propio-pais/641153/2019/> [consulté le 29/11/2019]
- El Salvador, *Cerca del 20% de salvadoreños deportados en 2018 poseen antecedentes penales*, 23/11/2019, <https://www.elsalvador.com/noticias/nacional/cerca-del-20-de-salvadorenos-deportados-en-2018-poseen-antecedentes-penales/542347/2018/> [consulté le 05/12/2019]
- El Salvador Times, *Más de 700 salvadoreños deportados de Estados Unidos reciben formación técnica en San Miguel*, 26/09/2019, <https://www.elsalvadortimes.com/articulo/servicios/mas-700-salvadorenos-deportados-estados-unidos-reciben-formacion-tecnica-san-miguel/20190923174629063219.html> [consulté le 02/12/2019]
- Federal Register, *Implementing Bilateral and Multilateral Asylum Cooperative Agreements Under the Immigration and Nationality Act*, 19/11/2019, <https://www.federalregister.gov/documents/2019/11/19/2019-25137/implementing-bilateral-and-multilateral-asylum-cooperative-agreements-under-the-immigration-and> [consulté le 05/12/2019]
- Fundación Nacional para el Desarrollo (FUNDE), *Retornados. Estudios de caso de personas deportadas desde los Estados Unidos*, 08/2015, <http://www.repo.funde.org/1088/1/Retornados.pdf> [consulté le 26/11/2019]
- FundaUngo, *Una aproximación a las políticas de atención a los deportados en los países del Triángulo Norte de Centroamérica - El Salvador*, 12/2016, https://ilaipp.org/wp-content/uploads/2017/04/Doc_Deportados-El-Salvador-reducido.pdf [consulté le 06/06/2019]
- FundaUngo, *Personas migrantes retornadas, género y acceso a servicios sociales en El Salvador*, 06/2018, <https://www.fundaungo.org.sv/products/personas-migrantes-retornadas-genero-y-acceso-a-servicios-sociales-en-el-salvador/381> [consulté le 06/06/2019]

- FundaUngo, Woodrow Wilson Center, *Los riesgos y las oportunidades para la efectiva reinserción de los beneficiarios del TPS en El Salvador. Recomendaciones de política pública*, 14/05/2019, <https://www.wilsoncenter.org/publication/los-riesgos-y-las-oportunidades-para-la-efectiva-reinsercion-de-los-beneficiarios-del> [consulté le 05/12/2019]
- Infosegura, *La seguridad ciudadana en El Salvador durante 2018*, s.d., <https://www.infosegura.org/perfiles/el-salvador/> [consulté le 24/06/2019]
- Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), Cristosal, *The invisible majority. Returning to El Salvador. Signs of an internal displacement crisis*, 09/2018, http://www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/201809-idmc-el-salvador-case-study_3.pdf [consulté le 30/04/2019]
- International Crisis Group (ICG), *Política y violencia perpetua en El Salvador*, 19/12/2017, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/064-el-salvador-s-politics-of-perpetual-violence-spanish.pdf> [consulté le 10/05/2019]
- International Crisis Group (ICG), *La "profecía autocumplida" de Trump sobre las pandillas*, 26/02/2018, <https://www.crisisgroup.org/es/latin-america-caribbean/central-america/el-salvador/la-profeca-autocumplida-de-trump-sobre-las-pandillas> [consulté le 28/05/2019]
- International Crisis Group (ICG), *Life under gang rule in El Salvador*, 26/11/2018, <https://www.crisisgroup.org/latin-america-caribbean/central-america/el-salvador/life-under-gang-rule-el-salvador> [consulté le 07/05/2019]
- La Prensa Gráfica, *Inauguran Centro de Atención al Migrante*, 24/09/2019, <https://www.laprensagrafica.com/elsalvador/Inauguran-Centro-de-Atencion-al-Migrante-20190923-0543.html> [consulté le 02/12/2019]
- Latin America Working Group (LAWG), *No Rights, No Dignity: Risks Facing Deported Migrants in Honduras and El Salvador*, 11/01/2018, <https://www.lawg.org/no-rights-no-dignity-risks-facing-deported-migrants-in-honduras-and-el-salvador/#> [consulté le 11/06/2019]
- Médecins sans frontières (MSF), *MSF Impulsion : Violence et migration en provenance d'Amérique centrale — pourquoi les gens cherchent-ils l'asile aux États-Unis ?*, 19/10/2018, <https://www.medecinsansfrontieres.ca/article/msf-impulsion-violence-et-migration-en-provenance-dam%C3%A9rique-centrale-%E2%80%94-pourquoi-les-gens> [consulté le 30/04/2019]
- National Broadcasting Company (NBC), *Trans woman killed in El Salvador after U.S. deportation, rights group says*, 21/02/2019, <https://www.nbcnews.com/feature/nbc-out/trans-woman-killed-el-salvador-after-u-s-deportation-rights-n973771> [consulté le 12/04/2019]
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Programa integral de inserción para la población Salvadoreña retornada*, 2016, <https://www.transparencia.gob.sv/institutions/rree/documents/189908/download> [consulté le 05/12/2019]
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *OIM, OEA y ACNUR analizaron la atención y reinserción de migrantes retornados a El Salvador*, 07/01/2017, <https://rosanjose.iom.int/site/es/noticia/oim-oea-y-acnur-analizaron-la-atenci%C3%B3n-y-reinserci%C3%B3n-de-migrantes-retornados-el-salvador> [consulté le 11/06/2019]
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *La OIM apoyará 70 emprendimientos de migrantes retornados a El Salvador*, 17/04/2018, <https://www.iom.int/es/news/la-oim-apoyara-70-emprendimientos-de-migrantes-retornados-el-salvador> [consulté le 24/06/2019]
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *El Salvador : cifras oficiales de retornos. Enero - Septiembre 2019*, s.d., <http://mic.iom.int/webntmi/descargas/sv/2019/9/ESsep2019.pdf> [consulté le 05/12/2019]
- Refugees International, *Putting lives at risk : protection failures affecting Hondurans and Salvadorans deported from the United States and Mexico*, 02/2018, <https://static1.squarespace.com/static/506c8ea1e4b01d9450dd53f5/t/5a849f81c830250842098d87/1518641035445/Northern+Triangle+-+Refugees+International.pdf> [consulté le 23/05/2019]
- Refugee Law Initiative, Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), *An atomised crisis. Reframing displacement caused by crime and violence in El Salvador*, 09/2018, <http://www.internal->

displacement.org/sites/default/files/inline-files/201809-el-salvador-an-atomised-crisis-en.pdf [consulté le 06/05/2019]

Sistema de monitoreo desplazamiento forzado en el Triangulo Norte de Centroamérica, *Señales de una crisis. Desplazamiento forzado interno por violencia en El Salvador, Guatemala y Honduras, 2018*, 11/06/2019, <https://enfoca.org/web/wp-content/uploads/2019/06/Se%C3%B1ales-de-una-Crisis.-Desplazamiento-forzado-2018.pdf> [consulté le 24/06/2019]

The Dialogue, *Central American migration. Current changes and development implications*, 11/2018, <https://www.thedialogue.org/wp-content/uploads/2018/11/CA-Migration-Report-Current-Changes-and-Development-Opportunities1.pdf> [consulté le 18/06/2019]

The Guardian, *Women deported by Trump face deadly welcome from street gangs in El Salvador*, 13/01/2018, <https://www.theguardian.com/global-development/2018/jan/13/el-salvador-women-deported-by-trump-face-deadly-welcome-street-gangs> [consulté le 04/06/2019]

The New Yorker, *The deportees taking our calls*, 23/01/2017, <https://www.newyorker.com/magazine/2017/01/23/the-deportees-taking-our-calls> [consulté le 11/06/2019]

The New Yorker (Stillman, S.), *When deportation is a death sentence*, 08/01/2018, <https://www.newyorker.com/magazine/2018/01/15/when-deportation-is-a-death-sentence> [consulté le 03/12/2019]

The New York Times, *U.S. Agreement with El Salvador seeks to divert asylum seekers*, 20/09/2019, <https://www.nytimes.com/2019/09/20/us/politics/us-asylum-el-salvador.html> [consulté le 10/12/2019]

The Sacramento Bee, *Gangs, violence, extortion: Gavin Newsom hears stories of deported Salvadorans*, 09/04/2019, <https://www.sacbee.com/news/politics-government/capitol-alert/article229006309.html> [consulté le 12/04/2019]

Time, *Violence against women in El Salvador is driving them to suicide — or to the U.S. border*, 14/05/2019, <https://time.com/5582894/gender-violence-women-el-salvador/> [consulté le 24/06/2019]

Tribunal Administrativo Migratorio (TAM), Ministerio de Gobernación y Policía Costa Rica, *Informe de país de origen. El Salvador*, 02/2019

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Desarraigados en Centroamérica y México. Los niños migrantes y refugiados se enfrentan a un círculo vicioso de adversidad y peligro (reporte)*, 14/08/2019, <https://www.unicef.org/lac/media/3141/file/PDF%20Desarraigados%20en%20Centroam%C3%A9rica%20y%20M%C3%A9xico.pdf> [consulté le 24/06/2019]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Eligibility guidelines for assessing the international protection needs of asylum-seekers from El Salvador*, 03/2016, <https://www.refworld.org/docid/56e706e94.html> [consulté le 29/04/2019]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Expanding operations in Central America 2019*, 11/02/2019, <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/2019%20Expanding%20Operations%20in%20Central%20America%20%28February%202019%29.pdf> [consulté le 12/04/2019]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Global trends. Forced displacement in 2018*, 20/06/2019, <https://www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf> [consulté le 21/06/2019]

United Nations Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons on her visit to El Salvador*, 23/04/2018, https://www.ecoi.net/en/file/local/1435138/1930_1528972103_g1811664.pdf [consulté le 04/07/2019]

United Nations Human Rights Council, *Report of the Office of the United Nations High Commissioner of Human Rights*, 22/08/2019, <https://undocs.org/A/HRC/WG.6/34/SLV/2>, [consulté le 24/10/2019]

Washington Office on Latin America (WOLA), *Q&A : Analyzing Mexico's current migration and asylum policies*, 07/05/2019, <https://www.wola.org/analysis/qa-analyzing-mexicos-current-migration-and-asylum-policies/> [consulté le 04/06/2019]

Woodrow Wilson Center, *What if they return ? How El Salvador, Honduras and the United States could prepare for an effective reintegration of TPS beneficiaries*, 29/06/2019,

https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/lap_olson_and_wachter.pdf [consulté le 04/07/2019]

World Politics Review (WPR), *Kicked out of the U.S., Salvadoran deportees are struggling simply to stay alive*, 09/10/2018, <https://www.worldpoliticsreview.com/articles/26302/kicked-out-of-the-u-s-salvadoran-deportees-are-struggling-simply-to-stay-alive>

[consulté le 24/05/2019]

Sources consultées

Les contacts (tentatives de contact) avec ces personnes n'ont donné aucun résultat :

Alianza de Salvadoreños Retornados (ALSARE)

Anne-Catherine Brigida, journaliste

Caritas El Salvador

Instituto Salvadoreño del Migrante (INSAMI)

Red Nacional de Emprendedores Retornados de El Salvador (Renaceres)